

# Saint-Domingue/Haïti et les droits universels de l'humanité

**FLORENCE GAUTHIER**, Maître de Conférence à l'Université Paris 7-Diderot, est historienne des Révolutions de France et de Saint Domingue/Haïti. Elle s'intéresse à une histoire des conceptions de la dignité humaine, des Droits de l'homme et de la citoyenneté.

À partir de l'histoire de l'île de Saint-Domingue/Haïti, remontant aux actes précis de Bartolomé de Las Casas (1484-1566), l'auteure se pose la question de la façon de percevoir et de faire respecter chaque être humain.

Depuis la « découverte de l'Amérique », l'île de Saint-Domingue/Haïti s'est trouvée être, à plusieurs reprises, le lieu même de la naissance des droits universels des individus, des peuples, du genre humain tout entier. Et en même temps, la République d'Haïti, première indépendance née, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, de la révolte des esclaves et du refus du colonialisme, a subi les pires atteintes de la part des puissances impérialistes pour empêcher sa reconnaissance internationale : en 1825, le Roi de France, Charles X, a imposé à la République haïtienne une dette pour « indemniser les colons » ; une propagande raciste a clamé l'incapacité de sa population d'origine africaine à accéder à « la civilisation occidentale », érigée comme unique point de comparaison, ce qui a contribué à compliquer gravement les conditions de son existence. Pourquoi tant de haine ?

## Découverte de l'Amérique et crimes contre les droits de l'humanité

À deux reprises, cette île a été le point de départ d'une résistance exemplaire aux crimes commis par la colonisation : en 1492 tout d'abord, avec la « découverte », la « conquête » et la « colonisation » de cet immense continent par quelques poignées de « conquistadors », puis lors de la Révolution de Saint-Domingue/Haïti, de 1789 à 1804.

Depuis 1492, les violences exercées contre les sociétés, appelées indiennes parce que les découvreurs pensaient atteindre l'Inde, ont suscité une indignation et une volonté d'agir pour dénoncer et mettre fin aux violences qualifiées de « crimes contre les droits de l'humanité »

commis par la « barbarie européenne », selon les expressions de Bartolomé de Las Casas<sup>1</sup>. On le voit, cette notion de « crime contre les droits de l'humanité » est ancienne et bien antérieure au Procès de Nuremberg, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer...

Ce fut dans l'île de Saint-Domingue que Las Casas, tout d'abord colon et proche de Christophe Colomb, prit conscience de ce qui naissait sous ses yeux et le refusa. Devenu moine dominicain, il renonça aux *encomiendas* qu'il avait reçues (terres distribuées aux colons par le Roi d'Espagne, avec les gens qui les occupaient et qui devaient travailler pour leur nouveau maître) et décida de consacrer ses forces à la défense des Indiens. Il écrivit de nombreux ouvrages dénonçant la « barbarie européenne » qui détruisait les sociétés indiennes et les Indiens eux-mêmes, exprimant son indignation devant tous ces crimes en même temps qu'il les découvrait et qu'il en prenait conscience peu à peu. C'est ainsi qu'il en vint à prendre la défense des droits des peuples et des sociétés indiennes à leur territoire, à leurs institutions, à leurs cultures et croyances. Et bien que prêtre, il refusait les conversions forcées et prit conscience que c'était le système colonial lui-même qu'il fallait supprimer.

Las Casas retourna en Espagne dans le but précis de s'adresser directement au Roi d'Espagne, Charles-Quint, afin qu'il apprenne ce qu'il se passait dans son empire et protège les Indiens des pillages et de leur mise en esclavage. Et il réussit ! En 1542, les Lois nouvelles du Roi supprimaient l'institution de l'*encomienda*, devenue le moyen d'asservir les Indiens. Mais, ce fut le parti des colons esclavagistes qui refusa les lois, désobéit au Roi et imposa le choix de l'esclavage dans le Nouveau Monde ! Dès ce moment, le parti colonial calomnia Las Casas en l'accusant, en particulier, d'avoir défendu les Indiens, mais non les captifs africains déportés en Amérique, ce qui était faux !

Calomnie subtile qui fait naître, chez celui qui la lit, la suspicion des capacités intellectuelles de Las Casas, en le présentant comme incapable de défendre tous les individus du genre humain, alors que c'est lui et ses amis, comme Vitoria, qui ont introduit cette notion de droit cosmopolitique anticolonialiste... Et la calomnie court encore<sup>2</sup>...

## La Perle des Antilles

Au 17<sup>ème</sup> siècle, les colons espagnols abandonnèrent la partie ouest de l'île, après avoir épuisé ses terres, ses ressources et la population indienne qui disparut dès la fin du 16<sup>ème</sup> siècle... Le Roi de France, qui cherchait à s'établir en Amérique, l'obtint, distribua gratuitement lui-même les terres de « ses possessions » aux colons et y autorisa une forme de plantation sucrière esclavagiste particulièrement rentable pour les planteurs sucriers. La traite des captifs africains, déportés en Amérique, fournit la main-d'œuvre et les colons firent véritablement fortune avec le sucre, denrée sur laquelle pouvait s'effectuer une spéculation à la hausse des prix impressionnante ! A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, les colons sucriers affluaient dans la Partie française de Saint-Domingue, devenue la

1. Las Casas, *Très brève relation de la destruction des Indes*, (1552) trad. de l'espagnol, Éd. La Découverte, 1979 ; *Histoire des Indes*, trad. de l'espagnol, Éd. du Seuil, 2002, 3 t.; Marcel Bataillon, *Études sur Las Casas*, Paris, 1966 ; Marianne Mahn-Lot, *Las Casas et le droit des Indiens*, Éd. Payot, 1982.

2. Sur les calomnies voir M. Bataillon, cité n.1 et André Saint-Lu, « Las Casas et la traite des nègres », *Bulletin hispanique*, t. 94, 1992, p. 43 ; voir aussi Las Casas, *Histoire des Indes*, *op. cit.*, L. 3, chap. 29, dans lequel il raconte en détail sa découverte des esclaves africains et dénonce toutes les victimes de ce système.

Perle des Antilles, soit le centre de l'empire français, et le nombre d'esclaves passa de 15 000 en 1715 à 450 000 en 1789 pour une population libre d'environ 60 000 personnes à cette date<sup>3</sup> !

## La société coloniale : une forme régressive sur tous les plans

Les esclaves étaient répartis en deux groupes selon la division du travail sur la plantation : les *Bossales*<sup>4</sup> travaillaient aux champs, leur durée de vie était d'environ dix ans. Ayant perdu leur langue, leur nom, leur société, leur monde, les malheureux mouraient d'épuisement et étaient remplacés à l'identique, par de nouveaux *Bossales*. Sélectionnés pour leur jeunesse et leur force physique, ces captifs des deux sexes, qui avaient connu la liberté ne l'oublions pas, se voyaient contraints de travailler aux champs avec un outillage simplifié et sans aucune aide au travail manuel, ni au portage fait à dos d'humains ! Les planteurs n'avaient investi ni dans les animaux, ni dans l'outillage. Pourquoi ? Parce que la main-d'œuvre était, au début, moins onéreuse que l'aide au travail manuel, pourtant bien connue de l'agriculture paysanne en Europe et ailleurs !

L'autre groupe était formé d'*esclaves créoles*. Le terme espagnol *criollo*, qui a donné créole, signifie né sur place et ces esclaves étaient nés au hasard des relations entre maîtres et esclaves et d'esclaves entre eux : les enfants étaient propriété du maître, qui les spécialisa dans les travaux qualifiés de cadres de la plantation, de techniques de production des sucres et des alcools, ou dans l'artisanat nécessaire à la plantation, maçons, menuisiers, ferronniers, etc. C'est dans ce groupe que l'instruction, le travail personnel de l'esclave et l'émancipation étaient possibles. C'est là encore que les maîtres expérimentèrent l'élevage d'esclaves sur place, qui, au 19<sup>ème</sup> siècle, se substitua peu à peu à la traite des Africains. Mais n'oublions pas que jusque-là, la plantation sucrière fonctionnait sur la traite des captifs.

La plantation sucrière a été une véritable entreprise moderne esclavagiste, produisant pour l'exportation et réalisant de juteux profits. Ce système avait réalisé une forme de société régressive sur tous les plans, économique, politique, juridique, éthique enfin, avec le choix archaïque de l'esclavage. Car enfin, pour boire un café sucré arrosé de rhum sur les tables d'Europe, fallait-il mettre à feu et à sang trois continents, l'Amérique, l'Afrique et l'Inde<sup>5</sup>, et corrompre l'Europe en y créant des besoins factices ?

Que le système esclavagiste des « îles à sucre et à esclaves » ait suscité de manière continue des formes de résistance de la part de ses malheureuses victimes, les colons le savaient bien et avaient mis au point une société militarisée efficace, avec des milices de quartiers, dirigées par les colons eux-mêmes, et le soutien de l'armée royale dans les cas graves.

Toutefois, depuis 1750, la crise du marché des captifs se développa. Elle avait commencé sous la pression d'une forte demande et le prix du captif fut multiplié par trois du début à la fin du siècle ! Le parti colonial comprit qu'il lui faudrait changer le système de fourniture

3. Florence Gauthier, *Triomphe et mort de la révolution des droits de l'homme et du citoyen*, (1992) Syllepse, 2013, 3<sup>ème</sup> Partie et *L'Aristocratie de l'épiderme. Le combat des Citoyens de couleur, 1789-1791*, CNRS, p. 13 avec références bibliographiques sur le sujet.

4. *Bossale* vient de l'espagnol *bozal*, qui signifie mulesière, mise à un animal en dressage pour le soumettre, et a ensuite désigné ces Africains libres que les maîtres devaient contraindre au travail forcé, voir Fernando Ortiz, *Le piège de la race*, La Havane, (1946) 1975 (en espagnol), p. 53. Sur l'absence d'aide au travail manuel, F. Gauthier, *L'Aristocratie de l'épiderme*, op. cit., analyse du texte de Mirabeau à ce sujet, p. 130-140.

5. Les Royaumes africains, qui organisaient la traite, exigeaient des tissus de l'Inde dans la vente de leurs captifs aux négriers européens. Au 18<sup>ème</sup> siècle, la Grande-Bretagne s'empara de l'Inde afin de contrôler ce commerce.

de la main-d'œuvre. Ce fut dans ce contexte que la crise de la monarchie en France, puis la Révolution de 1789, favorisèrent les tensions et les révoltes dans la colonie de Saint-Domingue<sup>6</sup>.

## L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue

La révolte commença avec la politique menée par un parti de sucriers qui prit le pouvoir dans l'île, en 1789, et chercha à éliminer ses concurrents en imposant une forme nouvelle de ségrégation contre les colons métissés. Les droits politiques furent réservés aux colons dits « blancs » et, bientôt, les discriminations contraignirent les colons dits « de couleur » à créer des maquis armés pour se protéger.

Cette politique de guerre civile déstabilisa le système des milices de quartiers et, en moins de deux ans, les esclaves comprirent qu'une occasion inespérée s'offrait à eux : ils s'insurgèrent dans la nuit du 22 au 23 août 1791, au Nord de l'île, et les forces coloniales ne furent pas en état d'écraser cette énergie neuve qui se levait et se répandit alors, peu à peu, dans toute l'île, faisant naître un immense espoir dans tout le Nouveau Monde.

Depuis 1792, le parti colonial cherchait l'alliance du gouvernement anglais pour tenter d'endiguer la « révolution de l'égalité de l'épiderme », puis avec la complicité du nouveau gouverneur, nommé par le gouvernement girondin en juin 1793. Mais ce fut un échec, car les esclaves insurgés et leurs alliés comprirent la situation et parvinrent à écraser les forces du gouverneur, qui dut s'enfuir.

## L'abolition de l'esclavage

Cette victoire fut un tournant dans l'histoire et les vainqueurs déclarèrent l'esclavage aboli successivement dans les trois provinces de Saint-Domingue le 29 août, le 21 et le 27 septembre suivant et publièrent la Déclaration des droits, combattue jusque-là par les colons esclavagistes. C'était la deuxième proclamation de l'abolition de l'esclavage en Amérique, depuis celle de 1542 !

Cette nouvelle Révolution fut soutenue par la Convention montagnarde qui, dès qu'elle reçut les députés élus par le Nouveau peuple de Saint-Domingue, comme il se nommait lui-même, décida d'élargir l'abolition de l'esclavage à toutes les colonies françaises, le 16 pluviôse an II-4 février 1794 : en avril suivant, une expédition portait le décret d'abolition dans les Antilles et, en juin, les esclaves insurgés de Sainte-Lucie, Guadeloupe et Guyane abolissaient l'esclavage, ouvrant de nouvelles bases à la liberté<sup>7</sup>.

## De Louverture à l'Indépendance d'Haïti

À partir de 1794, Toussaint Louverture, un des chefs d'esclaves insurgés de Saint-Domingue, prit la direction de la guerre de libération du Nouveau peuple contre les colons esclavagistes français et leurs alliés anglais et espagnols. La marine anglaise occupait l'île depuis septembre 1793, cherchant à dresser les « libres de couleur » contre les ci-devant esclaves, mais Louverture la chassa en octobre 1798, réunifia l'île et conduisit son pays à l'indépendance, avec la Constitution de 1801.

6. Michel Deveze, *Antilles, Guyanes, la Mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, SEDES, 1977, chap. 13 ; F. Gauthier, *L'Aristocratie de l'épiderme*, op. cit., 1<sup>re</sup> Partie.

7. Sur l'insurrection des esclaves voir Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, (1847) Port-au-Prince, 1989, t. 1 ; Cyril L.R. James, *Les Jacobins noirs*, (1938) trad. de l'anglais, Éd. Caribéennes, 1983, chap. 4 ; sur le processus d'abolition de l'esclavage en 1793-1794, F. Gauthier, *Triomphe et mort de la révolution des droits de l'homme*, 1789-1804, (1992) Syllepse, 2013, III<sup>ème</sup> Partie, chap. 9 à 14.

En France, la Convention montagnarde fut renversée le 9 thermidor an II-27 juillet 1794 et, avec elle, sa politique d'alliance avec la Révolution de Saint-Domingue. Les gouvernements suivants rétablirent par étapes une politique colonialiste, puis Bonaparte, en 1802, lança une expédition militaire pour reconquérir la « colonie » de Saint-Domingue et y rétablir l'esclavage ! Une nouvelle fois, le peuple parvint à battre une des plus fortes armées de l'époque, sous la direction de Dessalines, et déclara l'Indépendance de la République d'Haïti le 1er janvier 1804. Elle reprit le nom indien de l'île, Haïti, pour venger l'extermination des Indiens et l'esclavage, en se déclarant « Patrie des Africains du Nouveau Monde et de leurs descendants ».

En 1804, seule dans l'univers, Haïti brillait comme l'espoir dans la nuit de l'Amérique esclave.

Las Casas et ses amis avaient théorisé les droits de tout individu de naître libre et de le demeurer, les droits des peuples (à leur territoire, à leur souveraineté, à leurs mœurs et croyances), le droit commun au genre humain de fraternité et d'alliance pour se défendre contre les ennemis des droits de l'humanité. Ils avaient échoué et la dés-humanisation des conquêtes l'emporta, mais la prise de conscience de ce qu'ils nommèrent des crimes contre ces droits est née du changement de leur façon de sentir et de l'exprimer dans une forme qui continue de bouleverser le monde. La Révolution de Saint-Domingue/Haïti fut nourrie de cette première expérience et de cette conception des droits universels du genre humain et, malgré toutes les difficultés rencontrées, elle fut la première à pouvoir les déployer en Amérique et mettre à l'ordre du jour de l'Histoire la décolonisation et le droit des peuples à leur souveraineté. Et cette histoire ne doit être ni méprisée, ni ignorée, encore moins oubliée. ■